

Ouagadougou, le 29 SEPT 2023

**Suite à un contrôle approfondi, les candidats
dont les noms suivent sont dorénavant
attributaires de la bourse nationale pour des
études de cycle d'ingénieur dans les Grandes
Ecoles/universités publiques de la Zone
Afrique et Zone Hors Afrique au titre de
l'année académique 2023-2024**

ECOLES PUBLIQUES DU BURKINA

N°	INE Etudiant	Nom	Prénom (s)	Date de Naissance	Sexe	Etablissement d'origine	Filière d'études	Diplôme	Année académique	Moy. S1	Moy. S2	Moy. S3	Moy. S4	Moy. Gle	Etudes Envisagées	Année académique concernée	Etablissement d'accueil	Pays d'accueil	Décision CNBES
1	N00440620211	BELEMCOABGA	Rostem Falleiz	14/10/2003	Masculin	CPGE- MENAPLIN/BOBO	MP SI	Prépa 2	2022-2023	15,23	14,73	15,26	15,45	15,17	Science de Données et Digitalisation (Data Sciences)	2023-2024	Ecole Centrale Casablanca	Maroc	Oui si inscrit en ingéniorat 1 en en Science de Données et Digitalisation (Data Sciences) au titre de l'année académique 2023-2024 et s'engager à prendre en charge le supplément des frais de formation
2	N00470420211	SY	Amadou	31/12/2001	Masculin	École Polytechnique de Ouagadougou	PCSI	Licence 2	2022-2023	14,82	15,94	12,39	14,54	14,42	Ingénieur généraliste	2023-2024	École Centrale Casablanca	Maroc	Oui si inscrit en ingéniorat 1 en ingénieur Généraliste au titre de l'année académique 2023-2024 et s'engager à prendre en charge le supplément des frais de formation

INSTITUT/UNIVERSITE PRIVE DU BURKINA FASO

N°	INE Etudiant	Nom	Prénom (s)	Date de Naissance	Sexe	Etablissement d'origine	Filière d'études	Diplôme	Année académique	Moy. S1	Moy. S2	Moy. S3	Moy. S4	Moy. Gle	Etudes Envisagées	Année académique concernée	Etablissement d'accueil	Pays d'accueil	Décision CNBES
	E03131320201	YAMEOGO	TINDWENDE SADRAC	14/04/2003	Masculin	Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2IE)	CPGE	Prépa 2	2022-2023	14,67	15,4	14,84	14,68	14,90	Ingénieur Généraliste	2023-2024	Ecole Centrale Casablanca	Maroc	Oui si inscrit en ingéniorat 1 en ingénieur Généraliste au titre de l'année académique 2023-2024 et s'engager à prendre en charge le supplément des frais de formation

Arrêté la présente liste à trois (03) noms

NB :

- L'attribution des bourses se fait sue la base des moyennes de tous les semestres du cycle Préparatoire 2eme année ou licence (S1, S2, S3, S4, S5, S6)
- Toute attribution d'une bourse pour des études dans une filière choisie est définitive, tout changement de filière entraîne systematiquement la déchéance de la bourse.
- Aucune autre bourse n'est cumulable à la bourse nationale.

P/le Ministre, Président de la CNBES
P/O le Conseiller Technique



Pr Jean Célestin KY

Chevalier de l'Ordre du Mérite
Chevalier de l'Ordre de l'Etolon